

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°50/2025

Séance Ordinaire du 19 novembre 2025

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : FONT Marie-José

Présents : DARIO Alain, BROSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie-José, HAMMOUDA Jeannine, PLA Michelle, POMPA Jean-Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

Absents excusés : GHIRELLO Jean-Louis, JAMMES Francis

Procuration : GHIRELLO Jean-Louis à HAMMOUDA Jeannine, JAMMES Francis à POMPA Jean-Antoine

Date de la convocation :
12 novembre 2025

OBJET : SUBVENTION ANNUELLE ASSOCIATION « LES CHATS LIBRES VILLELONGUETS » – 2025/2026

Classement issu de la
nomenclature

« ACTES »

7.5.3 subventions
accordées à des
associations

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a reconduit la convention de prise en charge des chats libres sur le territoire communal – capture/stérilisation/identification avec l'association « Les Chats Libres Villelonguets » sise 47 rue du Printemps 66410 Villelongue de la Salanque représentée par Madame CHAMBET Anna – SIRET n° : 75339170500013. Dans le cadre de ce partenariat, considérant l'intérêt public de l'association, la commune s'est engagée à apporter un soutien financier à cette dernière.

Monsieur le Maire rappelle que le coût moyen pour faire stériliser et identifier un chat s'élève à environ 100 €, somme directement prise en charge par l'association auprès des vétérinaires partenaires et indique que 5 individus ont été pris en charge cette année.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 800 € (huit cent euros) à l'association « Les Chats Libres Villelonguets » afin de l'aider à mener à bien sa mission.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 800 € (huit cent euros) à l'association « Les Chats Libres Villelonguets » sise 47 rue du Printemps 66410 Villelongue de la Salanque représentée par Madame CHAMBET Anna – n° SIRET : 75339170500013 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

